

ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS RELIZANE

REF : DOT/SDT/DRA/12/2025

Relizane : 12/02/2025

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES TELECOMMUNICATIONS DE
RELIZANE

A Monsieur

EURL AYA DES TRAVAUX

Cité Frères Abad N 173 Chlef

Objet : 3^{eme} Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat N° 50/2024 ayant pour objet la réalisation des travaux de distribution ODN ; et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N° 89 du 21/04/2024 ODN CDC Mazouna Msan/CDCN48 il a été constaté

- Absent sur le chantier le 12/02/2025.

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours. Faute de quoi le présent ODS sera annulé et le contrat N° 50/2024 sera résilié à tort exclusif.



Le Directeur
Directeur Opérationnel Des
Télécommunications De Relizane
Salim DJIDJELLI